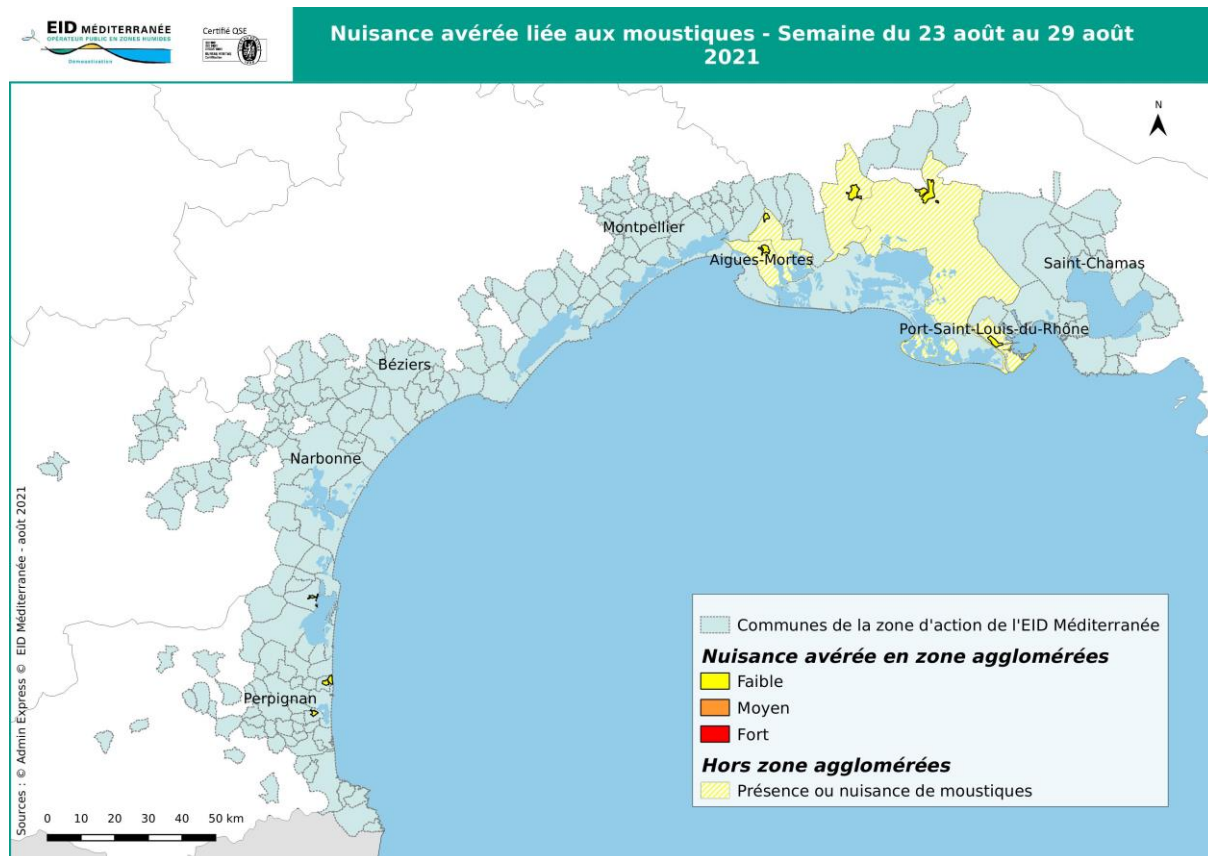


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 23 au 29 août 2021



Au cours de la semaine du 23 août 2021 :

La situation de contrôle de la nuisance liée aux moustiques « ruraux » (issus des zones humides littorales et rétro-littorales) reste globalement bonne. Le niveau des populations ne dépasse pas le seuil de tolérance, à l'exception de quelques situations particulières.

Plus de 200 hectares de zones humides ont été traités, dont 71 % par voie aérienne. Il s'agit globalement de parcelles moyennes générées par des mises en eau artificielles.

Près de 2 800 gîtes à eaux stagnantes, propices au développement de larves de *Culex pipiens*, ont été traités sur le domaine public urbain.

À compter du 30 août 2021 :

Des vents marins sont annoncés dans les prochains jours, accompagnés par endroits de précipitations.

Les zones humides « naturelles » sont particulièrement sèches, actuellement. Généralement, les submersions après « l'assec » estival ont des conséquences significatives en matière d'éclosions de larves.

L'hydrodynamique des biotopes larvaires à *Aedes caspius* et *Aedes detritus* sera suivi de près par les équipes de l'EID, afin de caractériser d'éventuelles éclosions de larves.

Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : Globalement, le niveau des populations de moustiques issus des zones humides est assez bas. Le fort Mistral a, de surcroît, atténué le faible ressenti de la nuisance. Les marais à submersions temporaires sont en phase d'assèchement, sous l'influence des vents de terre et de l'évaporation. À l'embouchure du Grand-Rhône, les irrigations se poursuivent aux Amphores Nord, à Bois-François, à Paulet et à la Caisse d'épargne.

► **Gard** : Les irrigations se poursuivent encore, particulièrement sur les communes situées à l'est, en limite du Petit-Rhône, comme Saint-Gilles, Beaucaire et Bellegarde. Les problèmes d'accès, la multiplicité des mises en eaux artificielles et l'apport de moustiques de territoires voisins non démoustiqués entraînent un irrémédiable cumul de moustiques adultes « ruraux », provoquant localement des nuisances. En milieux urbanisés, c'est le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) qui est le plus présent, comme au Grau-du-Roi (*infos sur moustiquetigre.org*).

► **Hérault** : Hormis quelques situations isolées, le ressenti et le risque de nuisance liée aux moustiques « ruraux » restent faibles sur l'ensemble de la zone d'action héraultaise. En zones urbanisées / habitées, les principales nuisances ressenties sont à mettre à l'« actif » du moustique-tigre (*infos sur moustiquetigre.org*).

► **Aude** : En termes de nuisance liée aux moustiques issus des zones humides, la situation calme observée depuis plusieurs semaines perdure, y compris autour des zones intensément irriguées. Le niveau des populations de moustiques résiduels reste bas, à l'issue d'un contrôle rigoureux et assidu. Dans la continuité des semaines passées, la principale cause des désagréments ressentis en zones urbanisées / habitées reste le moustique-tigre (*infos sur moustiquetigre.org*). Pas de nouveau risque pour les jours à venir.

► **Pyrénées-Orientales** : Des traitements ont été réalisés sur le domaine public urbain contre *Culex pipiens*, dans les communes de la zone d'action. Une nuisance résiduelle atténuée, due à *Aedes caspius*, est observée sur les communes de Saint-Nazaire, Salses-le-Château, Torreilles et Sainte-Marie.

Risque de nuisance liée aux moustiques - Semaine du 30 août au 5 septembre 2021

